

bliquement en faveur de la réciprocité; cette fois, les gens le prirent au sérieux et, pensant qu'il ne manquerait pas d'établir ce régime économique, ils le mirent dans l'impossibilité de le faire.

Je ne vois pas ce qui m'empêcherait d'exercer mon commerce chez moi et empêcherait mon voisin d'en faire de faire comme moi; je me demande pourquoi nous ne pourrions pas nous faire une juste et honorable concurrence, chacun s'occupant de ses affaires, chacun s'efforçant de tirer de son travail de quoi subvenir aux besoins des siens, sans que l'un soit obligé de sacrifier son commerce et de se rendre plus misérable pour enrichir l'autre. A mon avis, voilà ce que signifie la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; mais ce n'est pas à dire que les adversaires du régime de la réciprocité doivent songer à recourir aux horreurs de la guerre comme moyen de régler leurs différends en matière de commerce. Je dirai à mon honorable ami que j'ai ici un échantillon de cette pauvre brochure qui a été mise de côté. Lorsque ces feuillets jaunâtres ont d'abord vu le jour ils étaient probablement plus blancs que maintenant.

M. MARTELL: La brochure n'est-elle pas intitulée: "Meighen or Whom"?

L'hon. M. BAXTER: Mon honorable collègue le saura; il aura l'adresse, et, que le ciel soit en aide, il en connaîtra le contenu. Le titre est: "Les femmes et la politique." L'adresse est: Comité libéral national, 115 rue Sparks, Ottawa. Puis, voici les noms: L'honorable W. L. MacKenzie King, député, chef libéral; Andrew Haydon, organisateur national et secrétaire général; brochure n° 20 publiée en octobre 1921. Cette brochure fait un appel aux femmes du pays. Elle donne d'abord un prix supposé pour une paire de souliers, puis dit—je vais fournir à mes honorables amis l'occasion d'applaudir:

M. King songe d'abord au peuple, et, en second lieu, à l'industrie. Tous les citoyens valent plus que quelques manufacturiers. M. King est le champion du peuple.

Et les mots "du peuple" sont en lettres capitales.

M. King est opposé à une protection élevée. Au sujet de l'exemple de la paire de souliers qui vient d'être mentionné, M. Meighen consentirait à ce que le manufacturier eût 50 cents pour lui. C'est-à-dire que le droit devrait être de 50 cents la paire. Mais M. King, lui, dirait: Non.

Et le mot "Non", écrit en grosses lettres capitales, est aussi énergique qu'on puisse le désirer. J'appelle là-dessus l'attention

de mon honorable collègue qui m'a paru si intéressé il y a quelques instants. Qu'il remarque ce qui suit:

Il suffit de 20 cents la paire.

Ne donnez pas au manufacturier repu 50 cents la paire, mais 20 cents seulement. Tout de même, faites payer le contribuable. Tout est affaire de mesure. Mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre ne connaissent pas suffisamment un certain livre pour goûter cette observation: Affaire de mesure. La brochure continue:

Que le manufacturier ait cette somme pour aider à son industrie, mais que les autres 30 cents aillent à la femme qui achète les souliers, de sorte qu'elle les paiera \$5.20 au lieu de \$5.50.

Monsieur l'Orateur, entre nous, ne pensez-vous pas, ainsi que la Chambre, que cela ressemble fort à une affaire de 30 sous pour ne pas dire de 5 sous? Mais voyons un peu plus loin un aperçu de la politique du grand parti qui vient de prendre les rênes du pouvoir. Auparavant, laissez-moi vous lire ce qui suit, et qui me paraît même plus intéressant:

Les 20 cents la paire qui sont perçus en droit pour l'importation de marchandises étrangères reviendront encore au Gouvernement comme droits douaniers. Voilà qui explique la différence entre un tarif de protection et un tarif de revenu.

Mon très honorable chef n'a jamais pu comprendre cette différence, ce qui a été expliqué dans la brochure, de sorte que je vais lui présenter la question telle qu'elle l'a été par le parti libéral. La différence n'est que de 30 cents. La brochure dit:

Mais on prétend qu'avec cette réduction de droits, le revenu des douanes baissera et le Gouvernement ne pourra se procurer l'argent nécessaire pour l'expédition des affaires. En réponse à cette objection, disons que si nous abaissons raisonnablement les droits de douanes, nous augmentons considérablement le commerce. Le consommateur achètera beaucoup plus, parce qu'il peut obtenir bien plus pour son argent et, en conséquence, le Gouvernement sera certain d'accroître son revenu.

Voilà un échantillon de la pâture électorale que l'on a servie aux dames de la Nouvelle-Ecosse, en les invitant à voter en faveur du parti libéral. Et c'est ce qu'elles ont fait.

Je me demande si elles seront aussi contentes lorsqu'elles sauront qu'elles n'auraient pas dû accepter ces paroles trop sérieusement. Mais elles ont pris les choses au sérieux, puisqu'elles ont voté en conséquence. Voyons maintenant ce qui est arrivé. En réponse à cette objection disons que si nous abaissons raisonnablement les droits de douane nous augmentons considérablement le commerce. Mais avec qui?